

# Drogues, enjeux Internationaux

**OFDT**  
OBSERVATOIRE  
FRANÇAIS DES  
DROGUES ET DES  
TOXICOMANIES  
[www.ofdt.fr](http://www.ofdt.fr)



## LES PRÉCURSEURS CHIMIQUES, DIMENSION MÉCONNUE DU MARCHÉ MONDIAL DES DROGUES ILLICITES

**Michel Gandilhon**

*Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT)*

L'identification en décembre 2013 par la police judiciaire d'Anvers de huit sites qui servaient de déversoirs de produits chimiques rentrant dans la fabrication des drogues de synthèse, pour une quantité estimée à plus de quatre-vingts tonnes, met en évidence une dimension fondamentale, mais méconnue, de l'économie des drogues illicites, à savoir le trafic des précurseurs. En effet, ce trafic attire peu l'attention, celle-ci étant focalisée sur les saisies de produits finis figurant sur la liste des stupéfiants (héroïne, cocaïne, amphétamine, etc.). Ce trafic est pourtant une réalité qui affecte désormais la totalité des continents et épouse les grandes voies du commerce et de la mondialisation marchande depuis l'émergence, à mesure du développement de l'industrialisation, de nouveaux acteurs comme l'Inde et la Chine dans le domaine de la fabrication de produits chimiques<sup>1</sup>. Ainsi, entre 1981 et 2010, le nombre de sites de production à l'échelle mondiale serait passé de 61 000 à 100 000

[1]. Pour les services en charge du contrôle des précurseurs ainsi que de la répression de leur trafic, la tâche est extrêmement complexe dans la mesure où, contrairement aux produits finis, la production et le commerce des substances qui entrent dans le processus de fabrication de la plupart des drogues illicites est une activité parfaitement légale<sup>2</sup>. En outre, afin de contourner les contrôles mis en place par les conventions et les règlements internationaux, les trafiquants, à l'instar de ce qui se passe pour les nouveaux produits de synthèse (NPS) [2], ne cessent d'innover en ayant recours à des substances non classées. Après avoir dressé un tableau de la situation mondiale et notamment des principales routes du trafic dans

1. Aujourd'hui, l'industrie chimique chinoise est la première du monde, devant celle des États-Unis et du Japon, tandis que l'industrie indienne se situe au neuvième rang (ONU DC [1]).

2. La tâche est d'autant plus complexe que la part du détournement reste infime au regard des volumes de produits chimiques fabriqués mondialement chaque année.

### PRÉAMBULE

Ce septième numéro de *Drogues, enjeux internationaux*, réalisé en partenariat avec l'OCRTIS, traite d'une question fondamentale, mais souvent ignorée, du trafic des stupéfiants, celle des précurseurs. « Pas de drogue sans produit chimique » est un adage qui se vérifie d'autant plus que la production de drogues de synthèse explose à l'échelle mondiale et que ce marché, avec l'émergence des nouveaux produits de synthèse (NPS), connaît une mutation importante. Si, depuis vingt-cinq ans, avec la Convention de Vienne de 1988, la communauté internationale a mis en place des dispositifs de contrôle et de coopération afin de lutter contre le détournement de précurseurs, le combat demeure extrêmement difficile, du fait de la multiplication de nouveaux acteurs dans le domaine de la production de produits chimiques (Inde, Chine), rendant les contrôles très problématiques, mais aussi à cause de la réactivité des organisations criminelles. Ainsi, à l'instar de ce qui se passe pour les NPS, les trafiquants essaient en permanence d'avoir un coup d'avance sur les forces de l'ordre en utilisant des substances non répertoriées, et donc libres à la vente, comme l'APAAN jusqu'en 2013, afin de produire des drogues de synthèse (MDMA, amphétamines, méthamphétamines).

L'Europe, compte tenu de son importance comme zone de production, est ainsi particulièrement touchée, et, notamment, ce qui est trop rarement souligné, en termes d'impact négatif sur l'environnement, du fait de la multiplication des décharges chimiques sauvages.

**Werner Verbruggen**  
(Europol)

une première partie, ce numéro de *Drogues, enjeux internationaux* traitera dans un deuxième temps des dernières tendances, et notamment des défis posés en Europe par l'apparition de nouveaux précurseurs, et de pré-précurseurs. La troisième partie sera consacrée aux moyens mis en œuvre par la communauté internationale pour lutter contre ce phénomène.

## Un trafic global

Les précurseurs sont des substances chimiques, psychoactives ou non, indispensables à la préparation (extraction ou surtout synthèse) des stupéfiants. Pour prévenir le détournement de produits chimiques à des fins illicites au plan mondial, l'article

12 de la convention de Vienne de 1988 a inscrit une vingtaine de ces produits dans deux tableaux figurant dans les annexes de la convention des Nations unies<sup>3</sup>. Les mesures adoptées visent non pas à interdire, mais à surveiller la fabrication et la distribution licite des précurseurs potentiels. Le tableau ci-dessous élaboré sur la base de la convention de 1988, détaille ainsi les différentes substances placées sous surveillance dans le cadre de la réglementation européenne.

### Des sociétés écran : un moyen de détournement

Les drogues illicites, à l'exception notamment du cannabis ou du khat, nécessitant pour leur synthèse des précurseurs et des produits chimiques essentiels (réactifs, solvants, acides), le

trafic de ces substances est devenu, comme en témoignent les saisies réalisées à l'échelle de la planète (voir encadré infra), une activité criminelle à part entière, qui épouse les routes du commerce et du trafic international en recourant aux vecteurs les plus traditionnels, qu'ils soient maritime, terrestre ou aérien. Pour se procurer le produit précurseur nécessaire à la fabrication des drogues, les réseaux criminels doivent non seulement s'adjoindre les services de chimistes<sup>4</sup>, qui auront l'expertise nécessaire pour sélectionner les produits et doser les quantités, mais de surcroît trouver les canaux commerciaux complaisants permettant un approvisionnement fiable en produits chimiques de qualité. Cet approvisionnement se réalise la plupart du temps via des commandes de sociétés commerciales fictives. Très souvent, les sociétés intermédiaires que l'on qualifie de « facilitateurs », ne sont rien d'autres que des sociétés-écrans utilisées par les organisations criminelles afin de masquer les activités illicites d'importation aux fins de production (dans des laboratoires clandestins). Ainsi, par exemple, en 2012, des réseaux criminels thaïlandais ont importé de Corée du Sud des quantités colossales de pseudoéphédrine<sup>5</sup> (précurseur de la méthamphétamine), par le biais de commandes fictives (à l'aide de documents officiels falsifiés) destinées à cinq hôpitaux du pays. Plus rarement, les produits chimiques sont purement et simplement volés dans les entreprises qui stockent ces marchandises ou à l'occasion de leur transport. Ainsi, des exemples récents de vols d'éphédrine ont été relevés au Mexique, aujourd'hui principal producteur de méthamphétamines au monde [3], dans des entrepôts de fret aéroportuaires.

Tableau 1 - Précurseurs et produits chimiques essentiels placés sous surveillance dans l'Union européenne et répondant à une hiérarchisation en quatre catégories selon les risques de détournement.

Catégorie 1	Produits
Phényl-1 propanone-2	Amphétamine /Méthamphétamine
Acide N-acétylanthranilique	Méthqualone/ Mécloqualone*
Acide lysergique	LSD
APAAN	Amphétamines
Éphédrine	Méthamphétamine/Méthcathinone
Ergométrine	LSD
Ergotamine	LSD
Isosafrole	MDA, MDMA, MDEA
3,4-Méthylènedioxyphényl-2-propanone	MDA, MDMA, MDEA
Noréphédrine	Amphétamines
Huile de sassafras	MDMA, MDA, MDEA
Pipéronal	MDA, MDMA, MDEA
Pseudoéphédrine	Amphétamines/Méthamphétamines
Safrole	MDA, MDMA, MDEA
Catégorie 2A	Produits
Anhydride acétique	Héroïne
Catégorie 2B	Produits
Acide phénylacétique	Amphétamines/Méthamphétamines
Acide anthranilique	Méthqualone/Mécloqualone*
Permanganate de potassium	Cocaïne, Méthcathinone
Pipéridine	Phencyclidine (PCP)
Catégorie 3	Produits
Acétone	Cocaïne, Héroïne
Acide chlorhydrique	Cocaïne, Héroïne
Acide sulfurique	Cocaïne, Héroïne
Éther éthylique	Cocaïne, Héroïne
Méthyléthylcétone	Cocaïne, Amphétamines
Toluène	Cocaïne
Catégorie 4	Produits
Médicaments contenant de l'éphédrine	Méthamphétamines
Médicaments contenant de la pseudoéphédrine	Méthamphétamines

Source : Règlement (CE) n° 273/2004 du Parlement et du Conseil (annexe 1) modifié par le règlement (UE) n° 1258/2013 du 20/11/13, et site de la MNCPC.

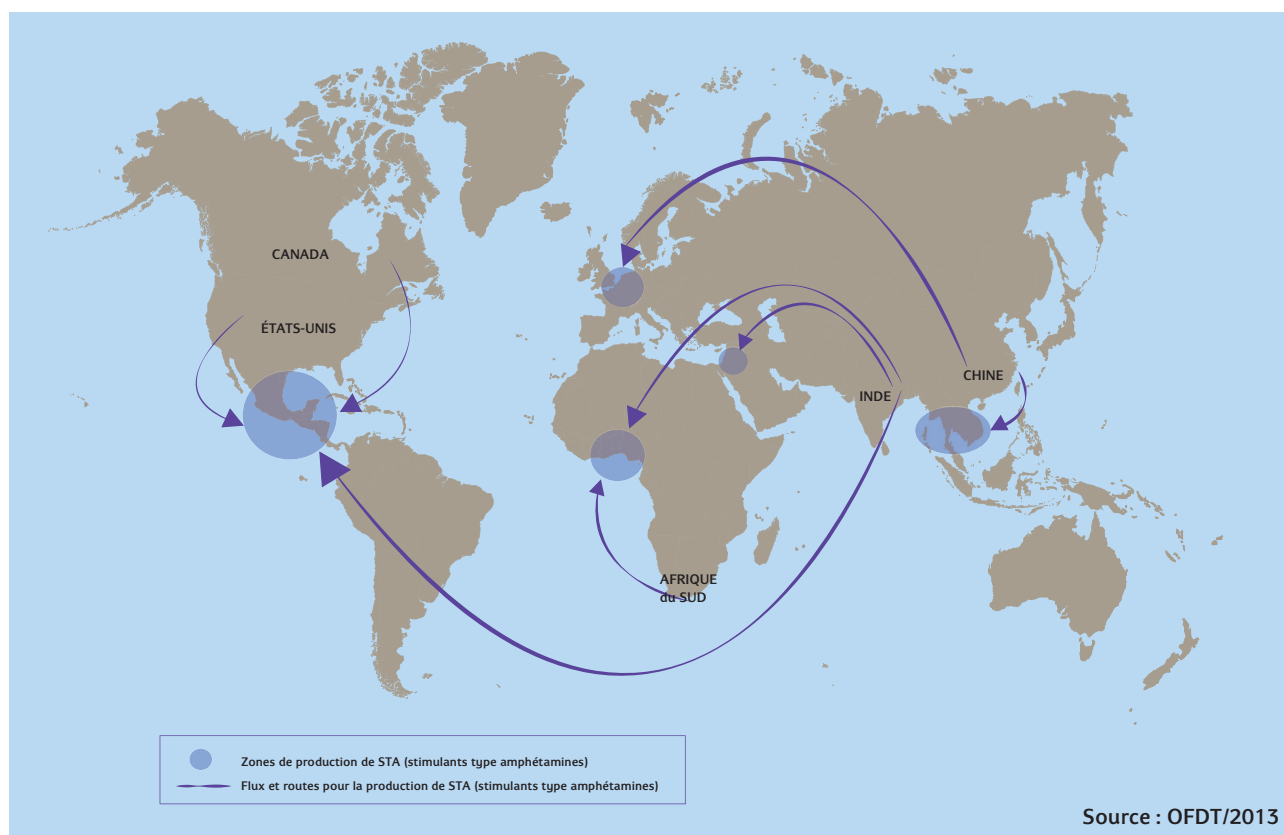
(\* Molécule sédative commercialisé sous différentes appellations commerciales et susceptible de faire l'objet de détournements)

3. La convention de Vienne de 1988 contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes prolonge les conventions précédentes (1961, 1971) et vise notamment à renforcer la coopération internationale contre le crime organisé, et notamment la frange impliquée dans le trafic de précurseurs chimiques.

4. Au Mexique, il arrive que les organisations criminelles recrutent directement les chimistes à la sortie des universités [3].

5. L'éphédrine et la pseudoéphédrine entrent dans la composition de médicaments de type bronchodilatateur et décongestionnant nasal.

**Carte 1 - Flux et routes de précurseurs (éphédrine, pseudoéphédrine, BMK<sup>6</sup>, PMK<sup>7</sup>, APAAN<sup>8</sup>) vers les zones de production de STA (stimulants de type amphétaminique)**



### Des saisies sur les cinq continents

**Europe** : Décembre 2013, la police judiciaire d'Anvers en Belgique identifie huit sites servant de décharges sauvages abritant près de 88 t de produits chimiques rentrant dans la fabrication de la MDMA.

**Asie** : Décembre 2013, l'ANF (Anti Narcotics Forces), au Pakistan, déclare avoir intercepté une cargaison de 103 t de précurseurs indispensables à la fabrication de l'héroïne (anhydride acétique et acide chlorhydrique). Il s'agit d'un nouveau record pour une livraison unique arrivée par mer sur les quais du port Qasim à Karachi (Pakistan). À cette prise s'ajoutent lors de la même période 18 t d'anhydride acétique saisies en Iran et 13 t interceptées en Afghanistan.

**Amérique** : Décembre 2011, les autorités mexicaines saisissent dans le port de Manzanillo, situé sur la côte pacifique, un conteneur de 23 t de méthylamine en provenance de Turquie. La méthylamine est une substance non classée dans la convention de 1988, mais classée comme précurseur aux États-Unis par la DEA (Drug Enforcement Administration). Le même mois, 120 t de la même substance, en provenance de Chine, dissimulées dans des conteneurs destinés au Guatemala, sont découvertes dans le port de Lázaro Cárdenas. Ces interceptions portent la quantité totale de précurseurs chimiques saisis au Mexique en 2011 à environ 1200 t.

**Océanie** : Septembre 2011, une opération conjointe des douanes et de la police fédérale réalisée à Sydney permet le démantèlement d'un réseau d'importation de Safrôle. Les quantités saisies en provenance de Chine auraient permis la fabrication de 235 kg de méthamphétamines ou de 2,3 millions de doses d'ecstasy.

**Afrique** : Juillet 2009, les services de police découvrent à Moussayah et Bouramayah en Guinée-Conakry d'énormes quantités de précurseurs solides et liquides (acide sulfurique, huile de sassafras, méthanol, méthyl Ethyl Kétone, etc.) et destinés à la production de drogues de synthèse.

### La pseudoéphédrine : un trafic mondial

Une des meilleures illustrations du caractère global du trafic de précurseurs est représentée par les routes de pseudoéphédrine qui se déploient de l'Inde au Mexique en passant par le Moyen-Orient, l'Europe et l'Afrique.

À cet égard, la saisie réalisée par la douane française sur un vol d'Air France de 2,7 tonnes de pseudoéphédrine<sup>9</sup>, sous forme de comprimés, en 2007 à l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle, sur du fret aérien en provenance de Téhéran (Iran), est emblé-

6. BMK : Benzyl Méthyl Kétone ou Phénylacétone ou P2P (Phényl -1 propanone-2) – précurseur de l'amphétamine.

7. PMK : Pipéronyl-Méthyl-Kétone (3,4 Méthylènedioxyphényl 2 propanone) – précurseur de la MDMA.

8. APAAN : Alpha Phényl Acéto Acéto Nitrile – pré-précurseur de l'amphétamine.

9. La pseudoéphédrine offre un rendement pour 1,5 kg d'1 kg de métamphétamines, soit environ 10 000 comprimés. Plus de 2 t représentant 19 millions de comprimés de « Meth ». Son classement en catégorie 1 implique une surveillance administrative étroite pour chaque opération commerciale réalisée (importation ou exportation).

matique de la complexité croissante des routes de trafics et des stratégies des trafiquants afin de brouiller les pistes. En effet, la cargaison était destinée officiellement à Kisangani (République démocratique du Congo), d'où elle devait repartir clandestinement pour le Mexique afin d'alimenter les laboratoires de méthamphétamines du cartel de Sinaloa. La marchandise étant dépourvue de tout document de transport et d'autorisation d'exportation, de même que sa quantité excédant largement les besoins licites de la République démocratique du Congo, une enquête criminelle fut diligentée. L'OCRTIS (Office central pour la répression du trafic illicite des stupéfiants), avec l'assistance de la MNCPC (Mission nationale de contrôle des précurseurs chimiques – voir *infra* –), organisa une livraison « surveillée » de cette marchandise au départ de Paris vers Kinshasa. L'objectif de cette opération était d'identifier l'organisation criminelle en lien avec les cartels mexicains. Cette manœuvre, dite « Opération Congo », a permis de retracer la route complète de ces précurseurs. Ceux-ci, en provenance d'Inde, étaient destinés à l'État de Jalisco, situé sur la côte occidentale du Mexique, transitant notamment par l'Iran, la France et le Congo. Cette livraison surveillée a favorisé la découverte à Kinshasa de 13 t de pseudoéphédrine supplémentaires, lesquelles, ajoutées à la cargaison initiale, aurait permis de produire près de 10 t de méthamphétamine. L'enquête a débouché au Mexique sur le démantèlement par la police fédérale mexicaine et la DEA, à Cancun et Acapulco, d'un réseau d'importation de précurseurs dirigés par un Mexicain d'origine chinoise<sup>10</sup> [4].

## L'Europe fortement importatrice

Dans la division internationale de la production de drogues, le continent européen (Pays-Bas, Belgique, Pologne) est notamment un fabricant important de drogues synthétiques (MDMA, amphétamines) et donc un

gros consommateur et importateur de précurseurs nécessaires à cette production [5].

### Le défi des nouveaux précurseurs libres à la vente

Depuis dix ans, les services répressifs doivent faire face à un nouveau défi. Les réseaux criminels, interconnectés au plan international, tendent à remplacer certaines des substances qui font l'objet d'un contrôle international par d'autres qui sont totalement libres à la vente. Ainsi, on a pu observer ces dernières années des produits en provenance de Russie, et maintenant de Chine, capables d'être substitués aux précurseurs de base de l'amphétamine, de la MDMA voire de la méthamphétamine. Cette situation est comparable à l'émergence des NPS, nouvelles substances psychoactives ou *legal highs* : la molécule est modifiée, fût-ce à la marge, pour contourner la législation et échapper au moins provisoirement à l'interdiction.

### Trafic de pré-précurseurs

Phénomène plus récent encore, l'Europe devient depuis 2011 une zone de transformation de pré-précurseurs en précurseurs. C'est ainsi le cas pour l'APAAN (Alpha-phénylacétoacéto nitrile), lequel doit être transformé en BMK (Benzyl-Méthyl-Kétone) afin de produire de l'amphétamine. Ce trafic a notamment été mis en évidence aux Pays-Bas lors du démantèlement de plusieurs laboratoires clandestins de conversion de l'APAAN en BMK<sup>11</sup>. Ces importations massives en provenance de Chine étant destinées à pallier les saisies croissantes de BMK, précurseur fabriqué en Chine, en privilégiant via l'APAAN une production sur place [6]. Comme c'est de plus en plus souvent fréquent, ces laboratoires découverts sont mixtes, avec une partie affectée à la conversion de l'APAAN en BMK et une autre à la production d'amphétamine. En 2012 et 2013 aux Pays-Bas, le nombre de laboratoires de ce type démantelés a dépassé celui des laboratoires classiques. Parallèlement, plusieurs centaines de tonnes d'APAAN ont été saisies en Belgique et aux Pays-Bas et plusieurs dizaines

de sociétés chinoises à l'origine de ce trafic ont été identifiées par Europol [7, 8].

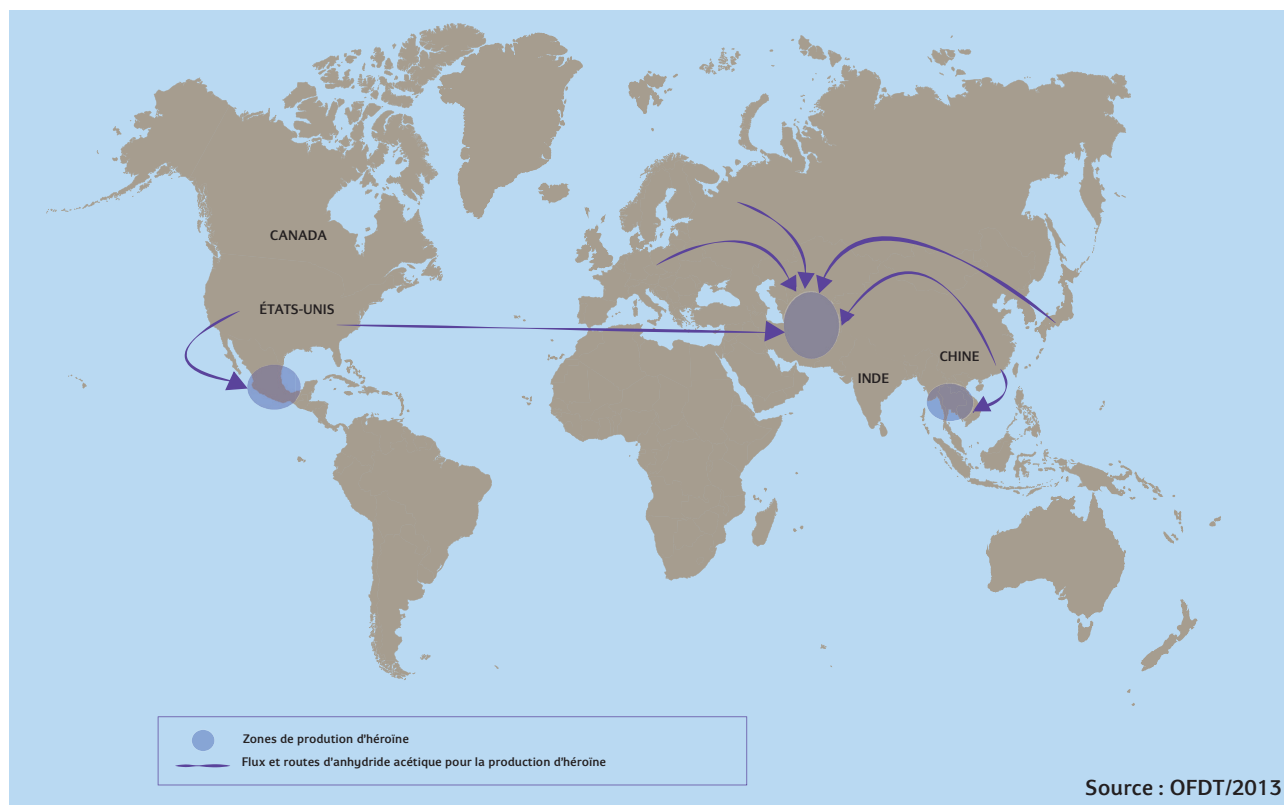
N'ayant pourtant qu'un usage légal extrêmement limité, l'APAAN a longtemps offert l'avantage de ne pas être classé comme précurseur, ce que les réseaux criminels ont exploité jusqu'à ce que des importations massives vers l'Europe attirent l'attention des services répressifs. Depuis la fin de l'année 2013, l'Union européenne a classé l'APAAN dans la catégorie 1 des précurseurs de drogues, tandis que la commission des Nations unies sur les narcotiques votait en mars 2014 à l'unanimité pour que cette substance soit placée sous contrôle international. Le recours aux pré-précurseurs afin de produire directement sur place les précurseurs indispensables à la fabrication du produit fini ne concerne pas seulement l'amphétamine. La production de la MDMA est également touchée avec la découverte aux Pays-Bas de laboratoires mixtes fabriquant directement du PMK (Pipéronyl-Méthyl-Kétone), précurseur de la MDMA, à partir de PMK glycidate importé de Chine et transitant par certains pays de l'Union européenne<sup>12</sup>. Cependant, la substitution d'un précurseur par une nouvelle substance n'est pas un phénomène isolé et propre à l'Europe. En effet, depuis plusieurs années, sont apparus en Colombie des laboratoires d'un type nouveau qui permettent, à partir de « pyrolusite », une roche locale riche en oxyde naturel de manganèse, de produire du permanganate de potassium, précurseur indispensable à la fabrication de cocaïne.

10. Responsable depuis plusieurs années d'importations massives de pseudoéphédrine au Mexique en provenance d'Inde et de Chine, il fut associé à une découverte record d'argent liquide dans une hacienda de Mexico : 205 millions de dollars américains.

11. En 2012, 17 laboratoires de conversion ont été démantelés aux Pays-Bas, 2 en Belgique, 1, en Allemagne et 1 en Pologne. Source : EMCDDA, Synthetic drug production in Europe, Perspectives on drugs : <http://www.emcdda.europa.eu/topics/pods/synthetic-drug-production>

12. En 2014, la coopération des services de police de sept pays de l'Union européenne (Autriche, Belgique, Allemagne, Hongrie, Pays-Bas, Slovaquie et Roumanie) a permis le démantèlement d'un réseau international de trafiquants de PMK glycidate et d'APAAN à destination de laboratoires néerlandais. Selon les estimations d'Europol, ce groupe aurait importé en 2012 et 2013 plus de 10 t d'APAAN et 650 kg de PMK glycidate : <https://www.europol.europa.eu/content/synthetic-drug-precursor-trafficking-network-broken>

Carte 2 - Flux et routes d'anhydride acétique à destination des zones de production d'héroïne



### Au-delà des drogues synthétiques

Le trafic de pré-précurseurs et de précurseurs vers l'Europe ne concerne pas seulement les drogues synthétiques. Ainsi, dans le cadre d'une opération baptisée « COLAPSO », l'enquête initiée par l'UDYCO (Unité centrale de lutte contre la drogue et le crime organisé) en Espagne, sur un soupçon portant sur une société ibérique faisant du commerce de produits chimiques, a conduit, après deux ans d'investigation, au démantèlement en 2011 d'un laboratoire de cocaïne dans la région de Madrid<sup>13</sup>. Ce fait est insolite pour une drogue habituellement produite à partir de la coca cultivée dans les trois pays andins d'Amérique latine (Pérou, Colombie, Bolivie). L'identification de ce laboratoire clandestin s'est accompagnée d'une saisie de 300 kg de chlorhydrate de cocaïne et surtout de plus de 30 tonnes de précurseurs et de produits chimiques (acide chlorhydrique, ammoniac, acide sulfurique, chlorure de calcium, soude caustique), impliquant un groupe criminel espagnol associé à des Colombiens. La nature même des produits chimiques découverts a

confirmé la mise au jour de l'une des plus grosses unités de transformation de cocaïne-base en provenance de Colombie jamais démantelée en Espagne. Cette découverte suggère qu'il est désormais plus simple de transformer la coca-base en chlorhydrate au plus près des pays consommateurs de stupéfiants.

### La dimension écologique

La production de drogue de synthèse, principalement localisée aux Pays-Bas, au-delà de la gestion très problématique des risques liés à la manipulation de produits chimiques extrêmement dangereux, aboutit en fin de chaîne à des quantités colossales de déchets. Ainsi, les organisations criminelles n'hésitent pas à se débarrasser, souvent en pleine nature, de ces produits chimiques polluants. Un kilogramme de MDMA engendrant environ 15 kg de déchets extrêmement toxiques, toute production de drogue a donc un impact sur l'environnement qui peut difficilement être occulté. Certains groupes mafieux, notamment italiens, l'ont bien compris, offrant leurs services à des bandes criminelles spécialisées dans la production de drogues de

synthèse afin d'optimiser la gestion des déchets. Ainsi, la 'NDrangheta et la Camorra ont depuis longtemps investi dans le secteur du traitement des ordures et déchets toutes catégories, en créant des sociétés spécialisées et en proposant leurs services aux industriels – qu'ils travaillent dans un secteur d'activité légal ou illégal – à des prix très compétitifs liés au contournement des règles très strictes imposés par l'Union européenne [9]. Ce trafic de déchets engendre des revenus considérables, constituant un bon moyen de blanchir l'argent et donnant au passage une occasion de faire disparaître des déchets encombrants, et notamment les résidus des laboratoires de production de drogues de synthèse.

Pour ce qui concerne la Belgique ou les Pays-Bas, les sites de déchets, également appelés *dumping places* (décharges), ont progressé de manière inquiétante entre 2011 et 2013 (plus du double en trois ans). Cette situation est analysée clairement par les autorités policières néerlandaises comme le signal d'une forte reprise

13. « Dans la plus grande raffinerie de cocaïne d'Europe », *Journal du dimanche*, 29 janvier 2011.

de la production d'amphétamine et de MDMA après la période, en 2009-2010, de chute de production consécutive à la pénurie de précurseurs nécessaires à la production de ce type de produits synthétiques. Les quantités de déchets chimiques constituent en effet un bon indicateur pour identifier le niveau de production de drogue de synthèse et surtout le type de produits. Les restes de fabrication, les précurseurs ainsi que leurs emballages sont ainsi autant de révélateurs précieux d'identification et de traçage<sup>14</sup> pour l'enquêteur. Toutes ces découvertes vont ainsi permettre d'initier des enquêtes criminelles. Le nombre de saisies de précurseurs ainsi que la quantité de produits se sont, elles aussi, multipliées en trois ans. Cela indique notamment que le niveau de production à grande échelle de drogues de synthèse en Belgique et aux Pays-Bas est en hausse depuis plusieurs années.

Ces dégâts sur l'environnement affectent également un pays comme les États-Unis, lequel est lui-même un important producteur de stimulants de type amphétaminique (STA) et notamment de méthamphétamines<sup>15</sup>. Ainsi, lors du meeting « Interflow » organisé par Interpol en mars 2014, le représentant de la DEA a estimé le coût sur 3 ans (2011-2012-2013) de

la mission « Clean up » (nettoyage en anglais), destinée à la sauvegarde de l'environnement face à la production clandestine de drogues de synthèse, à 38 millions de dollars.

## ■ Les dimensions de la lutte internationale

Sous la pression des Nations unies, un certain nombre d'États clés dans la production de stupéfiants ont dû reconnaître officiellement l'absence de besoins licites de certains précurseurs pour leur industrie nationale, et en prohiber l'importation. En 2008, le Mexique, suivi par le Guatemala l'année suivante, promulgue une loi interdisant l'importation de préparations à base d'éphédrine ou de pseudoéphédrine entrant notamment dans la fabrication des méthamphétamines. En 2009, après une résolution du Conseil de sécurité de l'ONU, l'Afghanistan, premier producteur d'héroïne au monde, décide d'interdire l'importation sur son territoire d'anhydride acétique, précurseur chimique utilisé pour la transformation de l'opium en héroïne. Dès lors, toute découverte de ce précurseur de l'héroïne s'apparente

à de la contrebande et devient donc répréhensible<sup>16</sup>.

### Davantage de coopération

Cependant, la lutte contre le trafic de précurseurs ne saurait se limiter aux pressions exercées sur les États producteurs de drogues illicites. En effet, depuis quelque temps, devant la prise de conscience des limites de la politique de pression de la communauté internationale, l'accent est mis de plus en plus sur la coopération internationale. Ainsi, les Nations unies, via l'OICS (Organisation internationale de contrôle des stupéfiants) et l'ONUDC (Office des Nations unies contre la drogue et le crime) ont mis en place il y a près de dix ans un système électronique d'échange des notifications préalables à l'exportation de précurseurs : PEN Online (Pre-Export Notification). Le nombre d'États parties prenantes de ce système est proche des 209 pays signataires de la convention de Vienne de 1988 sur le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes. Plus récemment, l'OICS a instauré un système de notification des incidents concernant les précurseurs : PICS (Precursors Incident Communication System). Cet instrument a pour but de diffuser les informations sur les affaires (saisies, démantèlements de laboratoires ou de cargaisons) impliquant les précurseurs. Toujours dans le domaine de la coopération, le partenariat avec les entreprises de l'industrie chimique et pharmaceutique est essentiel dans le dispositif de surveillance des précurseurs. Ce partenariat repose sur l'attention de ces opérateurs qui sont ainsi chargés de la mise en œuvre et du suivi des mesures de vigilance appropriées afin que les tentatives de détournement ou de vol soient repé-

### Le dispositif français

La MNCPC (Mission nationale de contrôle des précurseurs chimiques de drogues) est l'autorité compétente en France dans le domaine du contrôle des précurseurs chimiques de drogues. Elle pilote et coordonne la mise en œuvre des politiques de lutte contre le détournement des précurseurs chimiques. Elle a également pour responsabilité d'assurer l'interface entre les administrations d'enquête et de répression et les industriels et négociants en substances chimiques.

La MNCPC est placée sous la tutelle du Service de l'Industrie et de la Direction générale des Entreprises afin d'associer étroitement les industriels et les négociants du secteur de la chimie à la détection des risques de détournement. Elle se compose de fonctionnaires du ministère de l'Économie, l'Industrie et du Numérique, ainsi que d'agents mis à disposition par les ministères chargés du budget (douane) et de l'Intérieur (police).

Elle dispose de larges attributions en matière de contrôle des précurseurs de stupéfiants, tant sur le plan national (relations avec les industriels, surveillance des échanges extérieurs, coordinations des services administratifs compétents) qu'international (contacts avec les administrations étrangères, représentation de la France dans les institutions européennes et internationales).

La MNCPC met également à disposition des industriels et des administrations partenaires des brochures ainsi que des outils de sensibilisation et d'information. Par ailleurs, en partenariat avec la MILDECA, la MNCPC a récemment diffusé des tests de détection des précurseurs d'héroïne (anhydride acétique), d'amphétamine (BMK), de méthamphétamine (éphédrine + pseudo éphédrine) et d'ecstasy (PMK, safrole, pipéronal).

14. Enquête de *backtracking* ou de traçage de substances.

15. Pour un kilogramme de « Meth » produit, il reste 6 kg de déchets toxiques.

16. Les saisies depuis se sont multipliées. En avril 2009, l'une des premières saisies réalisées à l'aéroport de Kaboul (200 l d'anhydride acétique) se présente comme un détournement opéré avec la complicité d'une société indienne située à New Delhi. Derrière cette affaire, apparaissait en filigrane le spectre de la corruption impliquant un haut fonctionnaire de l'aéroport. Le détournement était grossier car les précurseurs étaient dissimulés au milieu d'autres marchandises. Aucune indication de produits chimiques n'apparaissait sur la LTA (lettre de transport aérien).

rées et communiquées aux services concernés (en France, la MNCPC).

### Les réponses de l'UE

Dès 1995, l'Union européenne a engagé des négociations et signé des accords bilatéraux de coopération internationale avec les pays andins (Bolivie, Colombie, Équateur, Pérou et Venezuela). Par ailleurs, la conférence de Paris des 6 et 7 mars 2007 sur la coopération Europe/Asie pour la lutte contre les drogues de synthèse et les précurseurs chimiques a contribué à intensifier la coopération internationale. Non plus seulement en mettant l'accent sur une politique d'action diplomatique, mais en fondant les relations entre les États sur le principe de responsabilité partagée [10] reconnaissant à la fois le rôle de l'Europe dans la production et la demande de drogues de synthèse, mais aussi celui de certains pays asiatiques en tant que fournisseurs des précurseurs nécessaires. Cette politique est orientée particulièrement vers la Chine, dont le développement industriel – qui fait de ce pays le principal fournisseur de produits chimiques du monde – influence fortement les zones de production de drogues<sup>17</sup> [11]. Ainsi, la Chine, qui a signé un accord de coopération avec l'Union européenne en 2008, et au-delà toute l'Asie du Sud-Est, font évoluer leurs réglementations afin de renforcer le contrôle administratif des substances à usages multiples susceptibles d'entrer dans la fabrication des drogues illicites. Cette politique d'accords bilatéraux<sup>18</sup> s'est concrétisée également par la mise en place de partenariats

avec notamment les États-Unis, et surtout le Mexique. Plus récemment, le 4 juillet 2013, la Fédération de Russie a donné son accord pour un partenariat avec l'Union européenne dont la ratification interviendra cette année. Toutefois, afin de préserver la liberté du commerce et les intérêts économiques des États, la prévention du détournement auprès des opérateurs est privilégiée dans le but de limiter l'accès des réseaux criminels aux précurseurs pour la fabrication de drogues. Depuis 2004, des règlements européens d'application directe dans les États membres régissent les conditions du contrôle du commerce intracommunautaire des précurseurs ainsi que les règles de surveillance du commerce entre la communauté et les pays tiers.

### Conclusion

Si la prise de conscience de l'importance du contrôle des précurseurs chimiques dans la lutte contre le trafic et l'usage des drogues illicites remonte au début des années 1930 [1], ce n'est qu'à partir de la signature de la convention internationale en 1988 que la lutte s'est vraiment développée en obligeant les États signataires à mettre en place des administrations et des dispositifs *ad hoc*. Depuis, le système global de lutte contre le trafic de précurseurs chimiques s'est fortement développé dans le cadre d'une politique mêlant pression diplomatique et coopération renforcée entre les États :

chaque saisie de produits chimiques représentant un pas gagné sur la production de drogues illicites, comme l'a montré la pénurie de MDMA en Europe en 2009 consécutive à des grosses saisies de précurseurs (huile de saffras). Cependant, les résultats demeurent limités si l'on se réfère à l'adage « pas de drogue sans produits chimiques ». D'une part, à cause de l'intensification des échanges commerciaux à l'échelle mondiale, engendrée notamment par l'émergence de nouveaux pays industrialisés comme la Chine et l'Inde, complexifiant énormément la tâche des services répressifs ; et, d'autre part, du fait de la criminalité organisée, qui s'adapte et évolue plus rapidement que les lois et les réglementations en vigueur, comme le démontre aussi le cas des nouvelles drogues de synthèse [12]. Une illustration saisissante du phénomène est apparue ces dernières années avec la découverte de nouveaux précurseurs et de pré-précurseurs (APAAN, PMK glycidate), lesquels, du fait des évolutions des nomenclatures chimiques, tendent à échapper, fût-ce provisoirement, aux réglementations.

**Remerciements à Bruno Balduc (OCRITIS), sans lequel ce numéro n'aurait pu voir le jour.**

17. La Chine est également un gros producteur d'amphétamines du fait de la présence sur son sol d'une industrie importante de production de chlorhydrate d'éphédrine.

18. Ces accords bilatéraux visent à renforcer la coopération réglementaire avec les pays tiers sur la base des instruments décrits dans le règlement (CE) n° 111/2005 en activant les mécanismes d'assistance mutuelle et en créant des groupes de suivi conjoints entre les parties contractantes.

### Bibliographie

1. UNODC (UNITED NATIONS OFFICE ON DRUGS AND CRIME), *World drug report 2014*, New York, United Nations, 2014, 128 pages.
2. UNODC (UNITED NATIONS OFFICE ON DRUGS AND CRIME), *The challenge of new psychoactive substances*, New York, UNODC, Global SMART Programme, 2013, 122 pages.
3. OLVERA J.C. et GANDILHON M., « Les cartels mexicains : de l'Amérique latine à l'Europe », *Drogues, enjeux internationaux*, n° 3, 2012, pp. 1-5.
4. GRILLO I., *El Narco : La Montée sanglante des cartels mexicains*, Paris, Buchet-Chastel, 2012, 358 pages.
5. EUROPOL, SOCTA 2013, *EU Serious and Organised Crime Threat Assessment*, The Hague, European Police Office, 2013, 48 pages.
6. EMCDDA, *Synthetic drug production in Europe. Perspectives on drugs (PODs)*. <http://www.emcdda.europa.eu/topics/pods/synthetic-drug-production> [accès le 07/10/2014].
7. EUROPOL et EMCDDA, *EU drug markets report: a strategic analysis*, Lisbon, EMCDDA, Joint publications, 2013, 154 pages.
8. OCRITIS, *Tendances du trafic de stupéfiants en France en 2013*, Paris, OCRITIS, 2014, 8 pages.
9. DE SAINT-VICTOR J., *Un pouvoir invisible. Les mafias et la société démocratique (XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Gallimard, coll. L'Esprit de la cité, 2012, 432 pages.
10. MILDT, MNCPC, SCTIP et OCRITIS, Conférence Europe-Asie Paris 2007. Lutte contre les drogues synthétiques et leurs précurseurs chimiques, 2007, 200 pages.
11. HE BINGSONG, *Le crime organisé en Chine. Des triades aux mafias contemporaines*, Paris, CNRS Editions, coll. Arès, 2012, 287 pages.
12. LAHAIE E., MARTINEZ M. et CADET-TAÏROU A., « Nouveaux produits de synthèse et Internet », *Tendances*, n° 84, 2013, 8 pages.

Dans ce livre, qui se situe au carrefour du journalisme d'investigation et de la littérature, Roberto Saviano, poursuit son exploration de la dimension criminelle du capitalisme. Dans *Gomorra*, son ouvrage précédent, l'auteur italien partait de la réalité locale de sa région natale, la Campanie, gangrenée par l'activité des familles mafieuses de la Camorra, pour s'élever au général du fonctionnement de l'économie italienne (trafic de migrants et de drogues, travail au noir). *Extra pure*, à l'inverse, se situe d'emblée au niveau global pour opérer ensuite un retour vers les formes particulières et concrètes que prend aujourd'hui l'économie mondialisée de la cocaïne. L'ambition de Roberto Saviano est donc grande : décrire et explorer la totalité des aspects de celle-ci, de la production à la consommation en passant par tous les acteurs de la chaîne.

Pour Roberto Saviano, la cocaïne est une métaphore de la modernité, un résumé de l'Esprit d'un monde, marqué par la compétition généralisée. La cocaïne n'est-elle pas la *drogue de la performance* consommée aussi bien par les cadres stressés que les fêtards branchés, une sorte de fait social total ? De plus, en l'espace d'une trentaine d'années, la cocaïne est devenue également un symbole de la mondialisation, son trafic touchant la totalité des continents de la planète. Ainsi, selon Saviano, la cocaïne est la passagère clandestine du monde global, au sens figuré comme au sens propre, d'ailleurs, puisqu'elle est inextricablement mêlée aux grands flux de marchandises légales et de capitaux.

Dans ce voyage, pour reprendre le sous-titre du livre, le Mexique joue un rôle déterminant. Pas seulement comme lieu de transit de la cocaïne destinée au marché nord-américain, mais, là aussi, comme miroir grossissant de la cruauté engendrée par la concurrence la plus sauvage, dont le trafic de cocaïne n'est finalement qu'une caricature. Car, pour Saviano, notre monde globalisé ne saurait se résumer à la « mondialisation heureuse » du développement économique de la Chine, de l'Inde, du Brésil ou de la Russie. La globalisation c'est aussi le Mexique, véritable envers du décor, avec ses cartels, qui fonctionnent sur le modèle des multinationales, ses massacres, sa corruption. Le Mexique d'où tout part d'une certaine manière puisque Saviano rappelle que la politique de la « guerre à la drogue », lancée par Richard Nixon, il y a plus de quarante ans, était destinée à arrêter les flux de marijuana et d'héroïne en provenance du Sinaloa. *Extra pure* est aussi un livre d'histoire et revient notamment sur l'origine des organisations criminelles mexicaines nées de l'éclatement du cartel de Guadalajara à la fin des années 1980, le développement du para-militarisme colombien sur les ruines du cartel de Medellín ou la montée en puissance des familles calabraises de la 'NDrangheta. Une des forces de l'ouvrage tient dans la volonté de l'auteur d'incarner les processus criminels qu'il décrit. L'ouvrage constitue en effet une saisissante galerie de portraits d'hommes et de femmes pris dans les rouages du trafic. D'Enrique Camarena Salazar, le policier infiltré de la DEA (Drug Enforcement Agency), enlevé, torturé et exécuté en 1985 par des membres du cartel de Guadalajara à Salvatore Mancuso, un des chefs des AUC (Autodéfenses unies de Colombie) en passant des figures moins connues, comme Semen Judkovic Mogilevic de la mafia russe ou Griselda, une des rares femmes à avoir dirigé un réseau colombien d'exportation de cocaïne, le livre montre combien l'économie de la cocaïne est une machine à broyer les âmes et les corps.

Cependant, fasciné par son objet, Roberto Saviano perd parfois le sens de la mesure. Ainsi, il surestime grandement les prévalences de consommation dans le monde quand il affirme que l'usage de cocaïne explose partout, alors que la consommation chute depuis dix ans aux États-Unis et amorce une baisse en Europe. En outre, il exagère largement le rôle de l'économie de la cocaïne dans le fonctionnement du capitalisme moderne, en faisant de l'argent engendré par le trafic le sauveur du système financier mondial ébranlé par la crise de 2008. Que pèsent en effet les dizaines de milliards de dollars de chiffre d'affaires engendrés par la cocaïne à côté des milliers de milliards de dollars mobilisés par les banques centrales pour sauver le système bancaire ? La justesse de son intuition relative à la dimension symbolique de la cocaïne dans le monde contemporain s'égaré alors dans un sensationnalisme de mauvais aloi.

Michel Gandilhon



Roberto Saviano

*Extra pure - Voyage dans l'économie de la cocaïne*

Éditions Gallimard  
2014

## À signaler

**Drogues, enjeux internationaux** signale quelques rapports et publications récentes en relation avec la question de l'offre de drogues.

## Ouvrages

**GAYRAUD (J.-F.), Le Nouveau Capitalisme criminel, Odile Jacob, 2014**

L'auteur, spécialiste du crime organisé, étudie, dans la continuité de son livre *La Grande Fraude* (voir DEL n° 2), le rôle trop souvent ignoré du crime organisé dans les mécanismes du capitalisme globalisé contemporain. Un chapitre est consacré à la place de certaines grandes banques (HSBC, BCCI) dans le blanchiment des centaines de milliards de dollars engendrés par le trafic de drogues.

**GOOTENBERG (P.), Cocaïne andine, l'invention d'une drogue globale, Presses universitaires de Rennes, 2014.**

Dans cet ouvrage monumental, l'auteur, professeur d'histoire à New York, retrace l'histoire de la cocaïne du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours, et notamment celle des premières organisations trafiquantes à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle à l'origine du trafic international d'aujourd'hui.

**PIERRAT (J.), Parrains des cités, La Manufacture de livres, 2014.**

Journaliste spécialisé dans les questions portant sur le « milieu », Jérôme Pierrat s'intéresse ici, à travers une série de portraits de figures marquantes, au niveau visage du grand banditisme en France spécialisé notamment dans l'importation de résine de cannabis et de cocaïne... et bientôt peut-être dans la production à grande échelle d'herbe de cannabis.

## Rapports

**VASQUEZ (P.), DEVINEAU (J.), BATAILLON (G.), Gestion politique des violences au Venezuela et au Mexique, CSFRS, 2014.**

Ce rapport, porté par l'EHESS (Ecoles des hautes études en sciences sociales), est le fruit d'un projet de recherche lancé par le CSFRS (Conseil supérieur pour la formation et la recherche stratégique) visant à la fois à décrire les différentes formes de la violence qui déstabilisent depuis une dizaine d'années le Venezuela et le Mexique et les réponses institutionnelles apportées à ce phénomène. Réponses qui semblent plus relever, selon les auteurs, de l'improvisation que d'une stratégie élaborée et lisible.

**Observatoire européen des drogues et des toxicomanies, Rapport européen sur les drogues, tendances et évolutions, Lisbonne, 2014.**

Recul de l'héroïne, stabilisation de la consommation de la cocaïne, développement de la production d'herbe, et émergence confirmée des NPS, ce rapport (disponible en 23 langues) dresse les grandes tendances de l'année 2013 en matière de drogues illicites dans les pays de l'Union européenne. Des synthèses interactives en ligne (*Perspectives on Drugs - PODs* <http://www.emcdda.europa.eu/edr2014>), accessibles en anglais, examinent des sujets jugés particulièrement importants par l'agence européenne.

## DROGUES, ENJEUX INTERNATIONAUX

Directeur de la publication : François Beck (OFDT)

Coordination rédactionnelle : Michel Gandilhon (OFDT), Julie-Émilie Adès (OFDT)

Comité de rédaction : Laurent Laniel (OEDT), Matthieu Pittaco (OCRTIS),

Stéphane Quéré (DRMCC/Paris-II), David Weinberger (INHESJ)

Documentation : Isabelle Michot, Anne de l'Eprevier

Infographiste : Frédérique Million

Remerciements à Hervé Mathevet (MNCPC) et Werner Verbruggen (Europol).



**Observatoire français des drogues et des toxicomanies**

3, avenue du Stade-de-France  
93218 Saint-Denis-La-Plaine cedex  
Tél. : 01 41 62 77 16  
Fax : 01 41 62 77 00  
e-mail : ofdt@ofdt.fr